

# Le pôle santé d'Arcachon récompensé pour sa lutte contre le tabac

Le pôle santé d'Arcachon vient d'obtenir la certification « argent » du « lieu de santé sans tabac » décerné par l'ARS\* et le RESPADD\*\*. Engagé depuis 2006 le pôle santé est le premier établissement hospitalier de la Nouvelle Aquitaine à recevoir cette certification Argent. Il est également le premier centre hospitalier public en France et le cinquième dans le classement de l'ensemble des établissements.

Le tabac représente en France près de 75 000 décès par an dont 45 000 à la suite d'un cancer. La France est au huitième rang européen de tabagisme chez la femme enceinte. Le CH prend le sujet très au sérieux et met beaucoup de moyens humains pour la lutte contre le tabac.

En 2017, le CH a procédé au recrutement d'un médecin addictologue, Florence Montel et d'une chargée de projets en santé publique Marianne Lavignon. Elles ont constitué ensemble une équipe pour réaliser un plan stratégique et répondre aux huit critères définis par la certification « Lieu de santé sans tabac »

- niveau d'engagement de l'institution pour la lutte contre le tabac,
- communication auprès de l'ensemble des professionnels du CH, soignants et non soignants,
- prévention auprès des usagers du CH,
- aménagement des locaux avec notamment des zones fumeurs et non fumeur bien identifiées,
- formation de l'ensemble des professionnels du CH,
- prise en charge des patients,
- prévention et prise en charge dans la maternité,

- évaluation des résultats de ces actions.

L'ARS et le RESPADD ont réalisé un audit du centre hospitalier du CH qui s'est conclu par la certification « Lieu de santé sans tabac » niveau argent. Plusieurs pistes d'amélioration ont été proposées au pôle santé :

- différencier les zones où l'usage de la vapoteuse est autorisé, des zones fumeurs. L'objectif est de prévenir les fumeurs de VAP de la consommation de cigarettes classiques,
- sensibiliser l'ensemble des acteurs du pôle pour que tous puissent faire de la prévention auprès des fumeurs,
- identifier systématiquement les fumeurs lors de la prise en charge d'un patient par le pôle santé pour pouvoir leur proposer une prise en charge,
- Définir certaines zones du site qui sont à ce jour ni identifiées en zone fumeur ni en zone non fumeur : parkings, jardins...

Le directeur du pôle santé, Julien Rossignol, accueille favorablement ces recommandations qui vont permettre à ses équipes de viser la certification niveau or prochainement.

\*ARS : Agence régionale de santé

\*\* RESPADD : Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions